BOOST FIX - GAZ

FICHE TARIFAIRE NOVEMBRE 2026

- VALABLE POUR LES CLIENTS RÉSIDENTIELS
- WALLONIE
- TVAC

Tarif de gaz fixe

- Vous savez exactement ce que vous payez et évitez les mauvaises surprises sur votre facture
- Aucune influence des fluctuations du marché du gaz naturel
- Découvrez ci-dessous tous vos autres avantages et services gratuits

GESTION INTELLIGENTE VIA VOTRE ESPACE CLIENT

- Disponible 24h/24 et 7j/7
- Consultez et téléchargez vos factures
- Gérez vos contrats d'énergie
- Ajustez proactivement vos acomptes
- Suivez vos demandes auprès de nous en temps réel

VOTRE FACTURE D'ÉNERGIE

Votre facture se compose de plusieurs parties*:

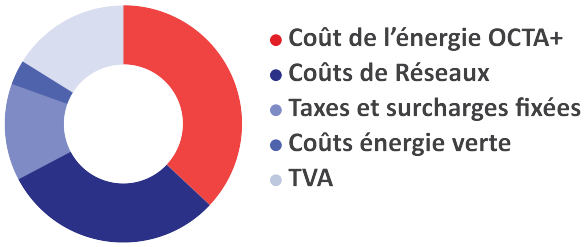

*Basé sur une consommation moyenne de 22.000 kWh/an d'une famille et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

VOS AVANTAGES

- Fournisseur d'énergie familial, 100 % belge
- Une aide rapide et efficace : votre appel est pris en charge en moyenne dans les 64 secondes
- Tout ce qui concerne l'énergie réglé en un seul endroit, sans tracas.

VOS SERVICES GRATUITS

- Changement gratuit : nous nous occupons de tout pour vous, même en cas de déménagement
- Service client 5 étoiles, en ligne et hors ligne
- Gérez votre contrat en ligne via votre espace client personnel
- Pas de mauvaises surprises sur votre facture : 3 fois par an, un e-mail pour vérifier vos acomptes
- Conseils et astuces d'économie supplémentaires via nos newsletters et réseaux sociaux.

COÛT DE L'ÉNERGIE (c€/kWh)

Le coût du gaz se compose d'une redevance annuelle fixe et d'un prix du gaz par kWh consommé

	CONSOMMATION
Durée du contrat	Indéterminé
Redevance fixe (€/an)	110,00
Coût du gaz (c€/kWh)	11,59

LES TARIFS DES RÉSEAUX (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Tarif Gestion données	Transport
	0 - 5000 kWh/ an		5001 - 150 000 kWh/an			
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Mensuel/Annuel €/an	c€/kWh
Région flamande						
Fluvius Kempen	16,17	2,27	85,83	0,88	18,92	0,165
Fluvius Imewo	18,61	2,63	98,81	1,02	18,92	0,165
Fluvius Limburg	14,59	2,24	77,46	0,98	18,92	0,165
Fluvius Halle-Vilvoorde	17,59	2,50	93,38	0,98	18,92	0,165
Fluvius West	19,03	2,69	101,02	1,05	18,92	0,165
Fluvius Antwerpen	15,68	2,26	83,22	0,91	18,92	0,165
Fluvius Zenne-Dijle	18,40	2,60	97,72	1,02	18,92	0,165
Fluvius Midden-Vlaanderen	16,33	2,32	86,71	0,91	18,92	0,165
Région wallonne						
ORES (Mouscron)	31,91	4,29	140,93	2,21	-	0,165
ORES (Namur)	31,91	4,29	140,93	2,21	-	0,165
RESA	34,59	4,64	122,05	2,53	-	0,165
ORES (Brabant Wallon)	31,91	4,29	140,93	2,21	-	0,165
ORES (Luxembourg)	31,91	4,29	140,93	2,21	-	0,165
ORES (Hainaut Gaz)	31,91	4,29	140,93	2,21	-	0,165

LES SURCHARGES (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement réservées aux autorités publiques.

Accise fédérale (c€/kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation sur l'énergie
Consommation entre 0 & 12.000 kWh	1,0929	0,1058
Consommation > 12.000 kWh	1,1830	0,00

Redevance raccordement Wallonie (c€/kWh)
0,0075

INFORMATIONS SUR VOTRE TARIF Les montants mentionnés sont arrondis. Nous nous engageons à appliquer les prix de l'énergie fournie par OCTA+ mentionnés dans les présentes Conditions particulières pendant au minimum les 12 premiers mois de livraison. Après cette période, nous pourrons modifier votre tarif conformément à l'article 6 des Conditions générales, sans préjudice des droits du client décrits dans ce même article.

DUREE DE VOTRE CONTRAT OCTA+ Fixed est un contrat à durée indéterminée. La fourniture d'énergie dans le cadre ce contrat doit débuter dans les 4 mois qui suivent votre souscription. Si tel n'est pas le cas, nous nous réservons le droit d'annuler votre contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.Conditions particulières pour ce tarif : En raison des incertitudes affectant actuellement le marché de l'énergie, les volumes pour les tarifs fixes seront mensuellement limités et donc le nombre d'inscriptions par mois pour des contrats fixe le sera aussi. Dans le cas, où cette limite serait atteinte, OCTA+ se réserve le droit de ne plus offrir à la souscription le contrat 'Fixed' pour le mois en cours ainsi que de refuser votre demande d'inscription ou de vous faire une nouvelle proposition.

Ce produit est valable pour les clients non professionnels raccordés en basse tension durant le mois en cours indiqué au recto de cette carte tarifaire, et, cumulativement, tant qu'il est activement proposé sur www.octaplus.be > Tarifs & Documents. En effet, afin de garantir la disponibilité de nos offres, les volumes disponibles à prix fixes sont limités. Dans le cas où cette limite serait atteinte, ce produit ne sera plus disponible à la souscription et vous pourrez découvrir nos autres solutions en ligne. du 01/11/2026 au 30/11/2026.

La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par Point de raccordement qui est facturée par année entamée. L'année est entamée lors de l'entrée en application de cette carte tarifaire, et une nouvelle année est entamée après chaque cycle de 12 mois qui suit l'entrée en application. Si vous changez de tarif ou si votre contrat est résilié en cours d'année, vous serez redevable de l'intégralité de la redevance fixe pour l'année entamée, indépendamment de l'éventuelle redevance liée à votre nouveau tarif.

Coût ETS2 : coût supplémentaire à partir du 1 janvier 2028.

En application de la réglementation européenne, tous les fournisseurs de gaz naturel seront tenus, à compter du 1 janvier 2028, de restituer annuellement un nombre de droits d'émission correspondant aux émissions de CO_2 générées par la consommation de gaz naturel de leurs clients. Cette obligation réglementaire donnera lieu à un coût additionnel, qui vous sera facturé conformément à la réglementation applicable, et calculé selon la formule suivante : Coût ETS2 = votre consommation de gaz naturel à partir de 2028 (MWh) × Facteur d'émission publié par l'autorité compétente (tonnes de CO_2/MWh) × CarP (€/tonne de CO_2).

Le Facteur d'émission correspondra au coefficient de conversion de la tonne de CO_2 en MWh, et sera déterminé par l'autorité compétente. CarP sera déterminé sur la base des prix des droits d'émission de CO_2 et de nos coûts administratifs. La valeur du CarP sera rendue disponible sur www.octaplus.be après que le marché des droits d'émission ETS2 sera devenu opérationnel. La présente disposition pourra être modifiée afin de tenir compte de toute évolution de la législation ou de la réglementation applicable. Toute éventuelle simulation tarifaire établie sur la base de la présente carte tarifaire est, à ce stade, réalisée hors prise en compte du Coût ETS2.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

Nos conditions générales de vente s'appliquent. Elles sont disponibles sur www.octaplus.be – Tarifs & documents.

OCTA+

BESOIN D'AIDE?

Contactez nous:

appelez nous **au 0800/43.002 (gratuit)** - envoyez nous un mail **energie@octaplus.be**
ou rendez-vous sur **www.octaplus.be**